

Madame, Monsieur

Pour faire suite à votre courrier du nous vous informons par la présente que nous avons pris connaissance de nos obligations imposées par le règlement REACH.

Nous ne sommes ni fournisseur ni importateur de substance ou de préparation. Nous utilisons des produits pour réaliser nos activités et avons pris en conséquence contact avec nos fournisseurs pour connaître l'état d'avancement de leur pré-enregistrement et nous assurer que l'usage que nous faisons de leurs produits est bien pris en considération.

Au sens du règlement REACH, nous sommes producteurs d'articles ; nous vous donnerons donc les informations suffisantes dont nous disposons pour garantir la sécurité d'utilisation des articles que nous vous fournissons.

Nous vous informerons sur l'éventuelle présence dans ces articles d'une substance candidate à l'autorisation à plus de 0,1 % masse/masse dès la parution de la liste sur le site de l'agence européenne des produits chimiques. (Art 33.1 du règlement REACH)

D'autre part, nous veillerons à ce que les substances destinées à être rejetées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation et présentes à plus d'une tonne par an dans nos articles soient enregistrées. (Art 7.1 du règlement REACH)

En espérant avoir répondu à vos attentes concernant le Sujet REACH

.....